



# Colombie

## TVA Taux standard

Le taux standard de TVA en Colombie en 2023 est de 19%, qui s'applique à toutes les activités imposables, sauf exceptions.

## TVA Taux Réduit

Le taux réduit de TVA en Colombie en 2023 est de 5%. Elle s'applique à certains produits comme les produits agricoles, la charcuterie et les saucisses, le papier toilette.

## Seuil d'immatriculation à la TVA

En Colombie, il n'y a pas de seuil d'immatriculation à la TVA pour les vendeurs. Les entreprises doivent s'enregistrer si elles vendent ou importent des marchandises en Colombie.

## TVA déductible

Il n'y a pas d'autoliquidation si les marchandises sont achetées pour être importées en Colombie.

L'autoliquidation est encaissée par l'acheteur de manière indépendante.

## **Procédure d'inscription**

Pour devenir assujetti à la TVA en Colombie, les entreprises doivent s'inscrire en ligne auprès de DIAN – Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales. Un extrait apostillé du registre du commerce de l'entreprise, officiellement traduit en espagnol, doit être soumis avec la demande.

## **Tenir des registres**

La période de conservation des registres en Colombie doit être de cinq ans.

## **Date de dépôt des déclarations de TVA et de paiement**

Les déclarations de TVA en Colombie sont soumises sur une base bimensuelle/trimestrielle. Les assujettis à la TVA doivent déposer et payer les déclarations électroniques de TVA entre le 7 et le 24 du mois de déclaration suivant. Les dates sont déterminées par l'organisation colombienne DIAN. Les déclarations de TVA doivent être payées en pesos colombiens (COP).

## **Pénalités**

Pénalité pour déclaration tardive de TVA en Colombie – 5 à 200% de la taxe due.

Pénalité pour corrections de déclaration de TVA en Colombie – 10-30% de la taxe due.

Il existe également des sanctions en cas de fraude lors du dépôt d'une déclaration de TVA en Colombie sous la forme d'amendes pécuniaires, ainsi que l'interdiction d'exercer des activités commerciales.

LOVAT